

Le Fonds Paul Reuter

Créé en 1983, grâce au don fait au Comité international de la Croix-Rouge par feu le professeur Paul Reuter, professeur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Institut de droit international, le Fonds Paul Reuter a deux objectifs. Ses revenus servent, d'une part, à encourager une œuvre ou une entreprise dans le domaine du droit international humanitaire et de sa diffusion et, d'autre part, à financer le Prix Paul Reuter.

1. Contribution à un projet en rapport avec la diffusion du droit international humanitaire

Le Fonds peut, par une contribution financière,

- aider à la réalisation d'un projet,
- rendre possible une publication ou
- rétribuer une activité ou un effort particulier

pour promouvoir la connaissance et la diffusion du droit international humanitaire.

2. Prix Paul Reuter

Le Prix Paul Reuter, d'un montant de 2 000 francs suisses, est destiné à couronner une œuvre marquante dans le domaine du droit international humanitaire.

Jusqu'à ce jour, le Prix a été attribué à Mohammed El Kouhène, Heather A. Wilson, Edwards K. Kwakwa, Alejandro Valencia Villa, Éric David, Geoffrey Best et A.P.V. Rogers.

La sixième attribution du Prix Paul Reuter aura lieu en février 2000.

Selon le Règlement du Prix Paul Reuter, l'ouvrage doit remplir les conditions suivantes :

- il doit faire mieux connaître ou comprendre le droit international humanitaire;
- il doit être rédigé en français, en anglais ou en espagnol;
- il est inédit ou a été publié dans les deux années qui précèdent l'attribution du Prix (soit en 1998 ou 1999).

Le dossier de candidature contiendra :

- une brève notice biographique du candidat;
- la liste de ses publications;
- le texte intégral de l'ouvrage, en trois exemplaires.

L'auteur remplissant les conditions précitées pourra faire acte de candidature, dans les meilleurs délais, au plus tard le 15 septembre 1999.

La demande de contribution financière ou l'acte de candidature pour le Prix Paul Reuter doit être soumis au :

Président de la Commission du Fonds Paul Reuter
Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
CH - 1202 Genève

Commission du Fonds Paul Reuter